

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

23^{ème} année - N° 4249 - Vendredi 11 Novembre 2022 - Prix : 200 Fc

REVENDEMENT DES RETRAITÉS :

Les retraités ont eu gain de cause, leur combat n'a pas été vain



Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

MAISON D'ARRÊT DE MORONI :

17 détenus se sont évadés

LIRE PAGE 3

GOUVERNANCE DE L'EAU

Vers la vulgarisation de la loi portant code de l'eau

Du mercredi 09 au jeudi 10 novembre, se déroule un atelier de vulgarisation de la nouvelle loi portant code de l'eau et de l'assainissement en Union des Comores. Cela rentre dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la gouvernance du secteur de l'eau du projet « Assurer un approvisionnement en eau résilient aux changements climatiques aux Comores ».

Le ministère en charge de l'eau a réuni la société civile, la Sonede, les élus des communes et des juristes dans un atelier de vulgarisation de la loi portant code de l'eau et de l'assainissement en Union des Comores. Cela rentre dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la gouvernance du

secteur de l'eau du projet « assurer un approvisionnement en eau résilient aux changements climatiques aux Comores ». Un projet appuyé par le PNUD et le Fonds vert. À noter que cette nouvelle loi a été adoptée le 28 décembre 2020 et promulguée le 30 janvier 2021 marque l'implication de l'État, au plus haut niveau, dans sa volonté à se doter d'un nouvel arsenal juridique et institutionnel quant à la gestion de la gouvernance du secteur et tenant compte des considérations actuelles liées au dérèglement climatique.

« Cette nouvelle loi a réuni tous les paramètres notamment les aspects liés aux changements climatiques, la gestion intégrée, la ressource en eau et la préservation de la ressource, la police de l'eau ainsi

que la gouvernance de secteur. Cet atelier a pour but de s'assurer que l'ensemble des parties prenantes ont la même compréhension sur cette nouvelle loi portant code de l'eau », indique Abderrahmane Mohamed, coordinateur national du projet.

Lors des ces deux jours de concertation et d'échanges, les acteurs du secteur de l'eau, que ce soit les intervenants, les usagers, les consommateurs, ou les autorités locales et nationales, auront une compréhension commune sur cette nouvelle loi. « La loi a été adoptée cela fait un an et demi mais les gens n'arrivent pas à bien comprendre. D'où ces deux jours d'échange », avance Aboubakar Abdou Msa, le consultant juridique du projet. Et d'ajouter : « après cela, il y aura des décrets d'application de cette loi.



Nous allons nous revoir encore pour une vulgarisation des décrets d'application. Car si les communes n'ont pas compris cette loi, il y aura des

difficultés entre eux et la société nationale de distribution et d'exploitation de l'eau ».

Nassuf Ben Amad

JOURNÉE MAORÉ

Un grand rendez-vous au Palais du peuple ce 12 novembre



Comme chaque année, le pays célèbre le 12 novembre la journée nationale Maore. Une date très importante qui rappelle l'admission des Comores à l'Organisation des Nations Unies, alors que Mayotte reste toujours sous occupation de l'ancienne puissance coloniale.

Les Comores vont célébrer ce samedi 12 novembre la journée Maore. Une date mémorable marquant l'admission des Comores à l'Organisation des Nations Unies en tant que jeune Etat constitué de quatre îles. Mais Mayotte, la quatrième île, demeure sous administration française, avec pour conséquence dramatique ces 10.000 comoriens qui ont perdu la vie dans le bras mer séparant

Mayotte et Anjouan à cause du tristement célèbre vis Balladur. Lors d'une rencontre avec la presse, hier jeudi 10 novembre, Me Attick, membre du Comité Maore a expliqué que l'Assemblée Nationale et le comité Maore ont prévu une série d'activités, procédées d'une prière ce vendredi en hommage aux victimes de la traversée entre Anjouan et Mayotte. Il rappelle que les Comores ont été admises comme membre de l'ONU en vertu de la résolution 3385 du 12 novembre 1975, qui réaffirme la nécessité de respecter l'unité et l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores, composé des îles d'Anjouan, de la Grande-Comore, de Mayotte et de Mohéli.

« Cette année, l'Assemblée Nationale en collaboration avec le

Comité Maore, avec le soutien d'autres organisations prévoit organiser diverses activités. Ce vendredi, on organise une prière pour les âmes perdues en mer. Et le samedi 12 novembre, une grande rencontre est prévue au Palais du peuple devant réunir les jeunes cadres et acteurs politiques pour échanger sur l'évolution de la question du statut de Mayotte depuis 1975 à nos jours », avance-t-il. Et de poursuivre : « Cette date est très mémorable du fait qu'elle représente l'admission des Comores aux Nations Unies, en vertu du principe consacré de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation ».

Kamal Gamal

FILM DOCUMENTAIRE

« Sultwani » est projeté en VIP à Mutsamudu

Ce film de moyen métrage, du docteur en lettres Idriss Moussa et Hortense Belhôte, est projeté dans un hôtel à Mutsamudu samedi dernier en présence du gouverneur par intérim, du ministre de la culture Djanfar Salim Allaoui, du maire de la capitale Zarouki Bouchrane et d'autres autorités.

« Sultwani » est un film historique produit par Mwangaza dont les faits se déroulent à Domoni au 18e siècle. Il met en scène le destin du futur sultan Abdallah 1er, nommé Gouverneur à Mutsamudu alors qu'il est encore jeune. Le Sultan Saïd Ahmed arrange son mariage avec Mwana Amina, car seul le mariage pouvait faire du jeune Abdallah un homme accompli. Dans ce film, on a

vécu le passage du grand transfert de la capitale d'Anjouan de la cité millénaire de Domoni vers Mutsamudu.

« C'est un film très riche, en histoire et en culture », indique Farid Rachid, directeur de la culture à Anjouan et enseignant de théâtre. Durant moins d'une heure de projection, l'assistance restait dans la zone froide en regardant et écoutant avec un œil et une oreille attentionnés ce moyen métrage, qui renvoie le temps présent au XVIIIe siècle. « J'ai beaucoup aimé le contenu et tellement apprécié les personnages », se réjouit le Ministre de la culture, Djanfar Salim Allaoui. Étonné par le talent des acteurs, le ministre a exprimé son point de vue sur ce film. « C'est incroyable ! Ca résume notre histoire et une riche démarche qui valorise et actualise notre héritage », souligne-t-

il

De son côté, Dr Idriss montre que tourner un film n'est pas un simple projet. « Cette épisode m'a pris carrément trois ans, dit-il. Deux autres épi-

sodes doivent aussi voir le jour. On ne peut pas avancer un calendrier, mais le public doit être patient ». À noter que le premier épisode a coûté presque 11 000 000 FC et les deux

attendent le financement pour la réalisation. L'ascension de Domoni en l'an 1783 est un passage clé de l'histoire du film.

Nabil Jaffar



REVENDEICATION DES RETRAITÉS :

Les retraités ont eu gain de cause, leur combat n'a pas été vain

Déclenché en octobre dernier, le mouvement social des retraités a apporté ses fruits. Suite à des rencontres entre les représentants des retraités et le gouvernement, des engagements ont été pris par les autorités, notamment l'alignement du versement des pensions avec le paiement des fonctionnaires en activité.

Devant la presse, ce jeudi 10 novembre, les retraités par la voix d'Andjib Ali Saïd, ancien inspecteur général des finances, ont expliqué que le mouvement social des retraités déclenché le 04 octobre der-

nier, commence à apporter ses fruits. Le mouvement a soulevé les multiples difficultés qui impactent le quotidien des retraités. Selon lui, les retraités ne sont pas des parias, mais des personnes ayant servi dignement ce pays. « Il faut que le gouvernement comprenne que nous ne sommes pas des SDF. Nous sommes des gens qui demandent à être respectés à juste titre », avance-t-il.

La commission a fait plusieurs rencontres en vue de retrouver une solution au sujet des textes régissant le système des retraités. « Nous avons rencontré le président de l'Assemblée Nationale pour lui faire part de notre

inquiétude au sujet de l'absence de textes régissant le système des retraités aux Comores. Actuellement, nous pouvons doré et déjà dire que les retraites se trouvent dans un déni de justice, nous n'avons pas de recours. Aucun texte en vigueur ne régit le fonctionnement et la situation des retraités », avance-t-il. Et de continuer : « Il y a des textes datant de l'époque coloniale, des arrêtés de 1963 et 1972. Ce sont des textes désuets. Nous avons demandé que cette loi intègre une clause garantissant la survie des retraités en instituant le minimum vital de pension, quelle que soit la situation du retraité,

ses cotisations, sa situation au niveau des administrations. Il est impensable qu'un retraité reçoive un montant dérisoire de 13.000 kmf ».

La commission a noté l'engagement ferme pris par l'autorité de remédier immédiatement à cette situation d'injustice. « Des promesses ont été faites à notre endroit qu'à compter de cette date, tous les arriérés seront apurés. Nous attendons sur ce mois de novembre dans le cadre du paiement des fonctionnaires, que nous soyons alignés. Le ministre premier et le président de l'assemblée ont promis de prendre contact avec les ministres concernés en vue d'une

solution rapide et dans un délai raisonnable », souligne-t-il.

C'était l'occasion pour ce dernier de déplorer sur le cas du traitement des femmes retraitées. La remarque a été faite qu'une fois retraitée, ou décédée, leurs descendants ne perçoivent rien. « C'est une injustice criante à leur égard et il faut que cela cesse. Ce sont nos épouses, nos mères qui ont servi ce pays et qui n'attendent que du respect et de l'attention », conclut le porte parole.

Andjouza Abouheir

SANTÉ PUBLIQUE

L'urgence d'un bloc chirurgical au centre de santé de Nioumachoi

Le rapport général de l'enquête d'évaluation harmonisée des capacités des services de santé (HHFA) réalisée entre septembre 2019 et avril 2020, a été vulgarisé lors d'un atelier tenu à la salle multifonctionnelle de Fomboni. Le but est d'analyser les résultats obtenus pour les améliorer. Le constat fait est que les responsables des différents districts sanitaires font face à plusieurs défis.

Dans le but d'améliorer la prise en charge des patients, le ministère de la santé, de la solidarité et de la protection sociale avec l'appui de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque mondiale, avaient pris l'initiative de mener une enquête dans les différents districts sanitaires afin de s'enquérir des difficultés rencontrées au sein de ces établissements de santé. À Mohéli, après avoir fait le tour de l'île, les autorités sanitaires, les chefs de districts ainsi que les élus communaux s'étaient tous réunis à la salle multi-

fonctionnelle de Fomboni, la semaine dernière, pour examiner ensemble les résultats obtenus dans ce rapport d'enquête de 7 mois (septembre 2019 à avril 2020). Il s'agit d'une évaluation harmonisée des capacités des services de santé (HHFA). Faire un état d'avancement des travaux en cours et améliorer ce qui n'a pas marché pour les perspectives d'avenir.

Le constat fait lors de cet atelier, est que les responsables des structures de santé font face à plusieurs difficultés. Parmi lesquelles, l'insuffisance du matériel médical dans les différents centres de santé de district, l'insuffisance du personnel soignant, rupture des médicaments et autres. « Effectivement il y a des efforts déployés par le ministère de la santé pour faciliter la prise en charge des malades. Mais il faut reconnaître aussi qu'il reste beaucoup à faire. Nous devons voir dans notre programmation comment faire pour rendre effective la disponibilité des médicaments de base dans tous les districts sanitai-



res et durant toute l'année » souligne Mohamed Elhad, Délégué chargé du bien-être social.

Quant au Dr Mohamed Hassanaly Abdoulanziz, il a insisté beaucoup sur le fait que le centre hospitalier de Nioumachoi soit un centre médical chirurgical afin de faciliter la prise en charge des patients nécessitant des opérations chirurgicales d'urgence. « Le trajet

Nioumachoi - Fomboni est très long pour une personne qui nécessite une intervention chirurgicale d'urgence. Il est temps de voir comment équiper ce centre hospitalier en vue de mener des opérations chirurgicales » plaide-t-il lors de son intervention.

Ce rapport de l'OMS comporte deux parties. La première couvre les actions qui étaient programmées en

2020, la sensibilisation, la prévention, la surveillance des nombreuses maladies, etc. Le deuxième volet porte sur la gestion de la pandémie de covid-19 puisque l'OMS a joué un rôle primordial en accompagnant le gouvernement dans la définition des axes d'intervention et de la riposte contre cette pandémie.

Riwad

MAISON D'ARRÊT DE MORONI :

17 détenus se sont évadés

Au total, 17 prisonniers de la Maison d'arrêt de Moroni ont pris la poudre d'escampette le 9 novembre dernier. Dans ce lot se trouve des agresseurs sexuels, des voleurs, etc. Ces prisonniers sont activement recherchés et une enquête a été ouverte afin d'élucider les circonstances de cette évadition.

Sur plus de 300 prisonniers de la Maison d'arrêt de Moroni, 17 ont réussi à prendre la fuite en début de soirée du mercredi 09 novembre dernier. D'après nos informations, cette évadition s'est produite au moment du couvre-feu dans le centre pénitencier, c'est à dire après 18 heures. Dans ce lot se trouve des agresseurs sexuels, des voleurs et autres détenus de la chambre EPP (première catégorie). Les gardes pénitenciers ont réussi à mettre le grappin sur au moins 4 détenus qui n'ont pas réus-

si à sortir des quatre murs de la prison et deux autres qui en ont eu l'intention.

Hier jeudi, le procureur de la République Mohamed Djounaid a informé que ces personnes sont activement recherchées par les forces de l'ordre. « Nous nous sommes mobilisés à faire le nécessaire pour que ces personnes réintègrent la prison rapidement. Une enquête

a été ouverte afin d'élucider les circonstances de cet incident. Et s'il y a une participation quelconque en interne, des sanctions administratives ou pénales en découleront », a-t-il déclaré.

Rappelons que ces derniers temps, les évaditions de détenus se multiplient dans le pays. En novembre 2020, lors d'une rencontre de football Comores /Kenya

dans le cadre des éliminatoires de la coupe d'Afrique des nations, une quarantaine de prisonniers se sont échappés de la prison de Moroni. Parmi eux, le célèbre Bobocha impliqué dans la tentative d'attentat à la dynamite contre l'avion du chef de l'Etat lors d'un voyage dans les îles. Il est vrai que la situation précaire en prison peut être une source de motivation pour une éva-

sion, mais encore faudrait-il avoir des complicités pour s'évader d'une prison située à proximité de la gendarmerie nationale. Comment tous ces détenus ont-ils réussi à s'en fuir à un moment de forte surveillance sans éveiller le moindre soupçon ?

Andjouza Abouheir



Maison d'arrêt de moroni

Brève :**Une jeune fille de 14 ans gravement brûlée, a besoin d'une évacuation**

Une jeune fille de 14 ans brûlée au troisième degré se trouve en détresse dans un hôpital de Domoni à Anjouan. Son état critique exige une évacuation d'urgence pour des soins intensifs que le pays ne peut malheureusement pas offrir.

Pire, la patiente ne peut plus voyager car la convention pour les cas de brûlé qui existe entre Moroni et Mayotte n'est toujours pas actualisée.

Aujourd'hui, elle demande au gouvernement et à l'Ambassade de France d'apporter assistance à l'enfant.



Projet d'Appui aux Filières d'Exportation et au Développement Rural (AFIDEV)

Appel à projets pour l'octroi de financements visant la transformation, le conditionnement et le positionnement des produits des filières Vanille, Ylang-Ylang, Girofle

Le projet AFIDEV (Appui aux Filières d'Exportation et au Développement Rural) s'inscrit dans le cadre du Plan de Développement France-Comores (PDFC). Il est mis en œuvre par Expertise France en étroite collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat de l'Union des Comores.

Dans ce cadre, le présent appel à projets AFIDEV vise à soutenir et financer :

- La modernisation des outils de production par l'appui aux infrastructures de transformation et de conditionnement des produits ;
- L'appui en matière de qualité, de certification et de normalisation ;
- Les initiatives innovantes pour la valorisation de sous-produits et l'identification de nouveaux produits ;
- L'accès aux marchés d'exportation.

1. Acteurs éligibles

Acteurs opérant dans la transformation, le conditionnement ou l'exportation des produits des filières vanille, ylang-ylang, girofle :

- Les moyennes et grandes entreprises, les grandes coopératives ;
- Les petites et microentreprises et coopératives.

2. Eligibilité des actions / activités

- Les investissements matériels ;
- Les investissements immatériels ;
- Les actions à portée collective.

3. Nombre de bénéficiaires

Le nombre total des projets sélectionnés est fixé à 50.

- La sélection du Lot I portera sur 30 candidats parmi les soumissionnaires ayant obtenu les meilleurs scores ; ils feront l'objet d'une première salve de signatures des contrats.

- Le Lot II portera sur le restant des candidats ayant obtenu un score supérieur à la note éliminatoire ; ils feront l'objet d'une deuxième salve de signatures de contrats.

4. Modalités de candidature

Télécharger les documents à partir du lien suivant :

<https://www.expertisefrance.fr/offer-detail?id=877188>

- Guide de l'appel à projets ;
- Règlement de l'appel à projets ;
- Dossier de candidature.

Le dossier de candidature devra être envoyé à l'adresse suivante : appelprojets.afidev@expertisefrance.fr

5. Date limite de dépôt des candidatures

Le jeudi 15 décembre 2022

6. Pour vous conseiller et orienter

Des points focaux sont à votre disposition dans les chambres de commerce et d'industrie de chacune des îles et dans les directions régionales de l'ANPI ; ils pourront vous conseiller et orienter sur les modalités de candidatures à cet appel à projets.



PROJET AFIDEV AVIS DE MARCHE

NATURE DU MARCHE : marché public de services.

POUVOIR ADJUDICATEUR : EXPERTISE FRANCE S.A.S.

OBJET DU MARCHE : L'étude porte sur la programmation du siège de l'office comorien des produits de rente (OCPR) du projet AFIDEV.

LIEU D'EXECUTION : Union des Comores

FINANCEMENT : Groupe AFD

CONDITIONS DE PARTICIPATION : toute société (y inclus auto-entrepreneur) ou groupement de sociétés non exclus des financements du Groupe AFD et répondant aux critères d'éligibilité décrits dans le règlement du marché (existence légale, régularité vis-à-vis des lois sociales et de la réglementation fiscale du pays de résidence du soumissionnaire ou des soumissionnaires dans le cas d'un groupement).

CAPACITES ECONOMIQUES ET FINANCIERES : L'autorité contractante n'impose pas aux candidats de niveaux minimaux de capacité.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Sélection fondée sur la Qualité et le Coût : 20% pour le prix des prestations et 80% pour la valeur technique de l'offre.

PROCEDURE

Procédure adaptée ouverte.

CONDITION D'ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est gratuit et peut être obtenu en envoyant une demande à Log.comores@expertisefrance.fr ou en le téléchargeant sur <https://www.expertisefrance.fr/offer-detail?id=877632>.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Toute demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée par mail à Log.comores@expertisefrance.fr plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

La date limite de soumission est fixée au **17 novembre 2022 à 17H (Heure de Moroni) ou 15H (heure de Paris)**.

PROCEDURES DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr